

**COMITE
MIDI-PYRENEES
RÈGLEMENT
DES COMPÉTITIONS
RÉGIONALES**



SAISON 2018-2019



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 - RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES ÉPREUVES	3
CHAPITRE 2 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D1	5
CHAPITRE 3 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D2	6
CHAPITRE 4 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D3	7
CHAPITRE 5 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION ...	8
CHAPITRE 6 – RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2 ^{ème} SÉRIE	9
CHAPITRE 7 – RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1ERE SÉRIE	11
CHAPITRE 8 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN	12
CHAPITRE 9 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT EN DONNES LIBRES.....	14
CHAPITRE 10 - RÈGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPE.....	15
CHAPITRE 11 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1	17
CHAPITRE 12 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D2	18
CHAPITRE 13 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3	19
CHAPITRE 14 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INTERCLUBS LIBRE/4.....	20
CHAPITRE 15 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE DUO.....	21
CHAPITRE 16 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE SENIORS.....	22
CHAPITRE 17 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS	23



CHAPITRE 1 - RÈGLES COMMUNES A TOUTES LES ÉPREUVES

Les arbitres désignés pour arbitrer les compétitions sont susceptibles d'être modifiés avant le championnat.

JOUEURS ADMIS AUX COMPÉTITIONS

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la compétition devront être affiliés au Comité Midi-Pyrénées, et à jour de leur cotisation annuelle.

Pour les championnats triplètes et quadrettes, l'ordre des compétitions, sauf exception et après accord du président de zone, sera le suivant :

- 1 - Championnat Comité 1^{ère} division
 - 2 - Championnat Comité 2^{ème} division
 - 3 - Championnat Comité 3^{ème} division
- Le délai minimum de 15 jours entre chaque division est à respecter
 - La participation à un autre championnat d'une triplète ou quadrette (ou d'un de ses membres) **déjà qualifiée** entraîne d'office la perte de cette qualification.
 - Si un remplaçant D1 joue un championnat D2 ou D3 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D1.
 - De même, si un remplaçant D2 joue un championnat D3 et **s'il se qualifie** alors il perd son statut de remplaçant D2

REGLES RELATIVES AUX INSCRIPTIONS

L'inscription pour un championnat a pour objectif de connaître le nombre de participants afin d'anticiper la mise en place et l'organisation du tournoi.

Elle est obligatoire : voir la date limite pour chaque compétition sur le « Règlement des compétitions ».

Toute intégration postérieure à la date limite ne sera acceptée que dans la mesure où elle facilite le déroulement de l'épreuve. Les inscriptions sont à communiquer par mail ou téléphone au président de la CCR.

ACCUEIL ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Pour toutes les compétitions et pour la 1^{ère} séance :

- L'horaire d'accueil des joueurs et de mise en place est indiqué sur la fiche spécifique à la compétition.
- Présence obligatoire des joueurs 15 minutes avant l'horaire de mise en place.

Pour les séances suivantes, l'heure de mise en place sera fixée par l'arbitre à l'issue de la séance précédente.

Passée l'heure de mise en place, le règlement fédéral relatif aux pénalités pour retard sera appliqué.

- En duplicate 0,5% ou 1 PM par tranche de 5 minutes et par joueur. Après 15 minutes le joueur ou l'équipe peut être scratché et l'arbitre peut faire jouer le ou les remplaçants prévus.
- En libre 100 points par tranche de 5 minutes, après 15 minutes le joueur peut être scratché l'arbitre peut faire jouer le Remplaçant prévu.

CONFIRMATION DES PARTICIPANTS A LA FINALE

Les joueurs qualifiés pour les phases finales d'une compétition devront, s'ils doivent déclarer forfait, prévenir l'arbitre (sur place), le Président de la CCR (par la suite). Tout joueur absent lors de la finale et n'ayant pas prévenu de son forfait, se verra appliquer l'article 31 du Fascicule 1.

REGLES RÉGISSANT LES SPECTATEURS

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.
- Le spectateur ne doit suivre qu'un seul joueur (limité à un défenseur en quadrette).
- Les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations (sanctions applicables).
- Les rotations s'effectuent dans l'ordre et le silence.

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur (s'il est licencié) se verra traduit devant la chambre de discipline.



DOCUMENTS RÉGISSANT LES COMPÉTITIONS

Le règlement National, le règlement des championnats de Zone et ce document, sont les documents de base régissant les compétitions du Comité Midi-Pyrénées. **Ils prévalent dans l'ordre indiqué ci-dessus.**

MODALITÉS DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Pour toutes les épreuves, le nombre de joueurs qualifiés pour la séance ou le tour suivant est susceptible d'évoluer en fonction d'impératifs techniques, par exemple :

- Le nombre de participants à la ½ finale est inférieur au nombre de qualifiés.
- Le nombre élevé de participants à la ½ finale provoquerait l'élimination de plus de 50% des joueurs. Le nombre de participants à la 1^{ère} séance provoque des tables incomplètes ou des tables relais.
- Le nombre de joueurs présents est inférieur au nombre de joueurs qualifiés.
- etc....

Pour toutes les compétitions, sauf la coupe de France, si l'application de l'ensemble des règlements laisse subsister un cas d'égalité parfaite, l'avantage sera donné au joueur ou à la formation qui comporte le joueur le mieux placé au classement national.

Les seules modifications admises, au jour de l'épreuve, sont celles imposées par des impératifs techniques et à l'initiative de l'arbitre **avec l'aval du président de la commission compétition régionale**. La décision doit être prise dans le ¼ d'heure suivant le problème et prononcée par le président du comité ou son représentant.

Toute autre modification est soumise à l'approbation préalable du Président de zone.

PRIME A LA QUALIFICATION

La prime à la qualification des joueurs qualifiés pour les phases finales des championnats de France sera distribuée sur le lieu du championnat.

La prime ne concerne pas les qualifiés sur place.

CONSIGNES RELATIVES AU COMPORTEMENT

- **Concernant l'alcool** : il est interdit de participer à un championnat en état évident d'ébriété. Tout manquement entraînera une exclusion du joueur et son passage en chambre de discipline
- **Concernant le tabac** : l'interdiction de fumer s'applique à l'ensemble des locaux où se pratique la compétition y compris dans les toilettes.
- **Concernant le matériel** : les joueurs sont tenus de prendre soin du matériel mis à leur disposition notamment des paravents et des étuis. L'arbitre pourra le cas échéant sanctionner les contrevenants.

INDICE DE VALEUR POUR LES EPREUVES TRIPLETTE ET QUADRETTE :

BAREME indices de valeurs			
Première série Nationale	100	Troisième série Pique	6
Première série Pique	98	Troisième série Cœur	6
Première série Cœur	96	Troisième série Carreau	6
Première série Carreau	56	Troisième série Trèfle	6
Première série Trèfle	45	Quatrième série Pique	5
Deuxième série Pique	14	Quatrième série Cœur	5
Deuxième série Cœur	11	Quatrième série Carreau	5
Deuxième série Carreau	8	Quatrième série Trèfle	5
Deuxième série Trèfle	7	Non classé	5



CHAPITRE 2 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE

1^{ère} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 1^{ère} division (D1) il faut avoir un indice de valeur collectif supérieur à 25.

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 20 octobre 2018 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

- La 1^{ère} séance réunira toutes les quadrettes, participation de 5 quadrettes minimum en 20 donnes minimum.
- La 2^{ème} séance réunira les équipes les mieux classées à l'issue de la 1^{ère} séance suivant le cas :
 - 5 équipes si le nombre d'équipes est de 5 ou 6 à la 1^{ère} séance
 - 7 équipes si le nombre d'équipes est de 7 ou 8 à la 1^{ère} séance
 - 9 équipes si le nombre d'équipes est de 9, 10 ou 11 à la 1^{ère} séance
 - 11 équipes si le nombre d'équipes est de 12 à la 1^{ère} séance
 - 13 équipes si le nombre d'équipes est de 13, 14, 15, 16 à la 1^{ère} séance
 - 15 équipes si le nombre d'équipes est de 17 ou plus à la 1^{ère} séance

Le classement final se fera par addition des points match obtenus à chacune des 2 séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	MONTECH
DATE	27 octobre 2018
ARBITRE	Raymond TANAS
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	25-20-16-12-8-6-4-3-2-2-1-1 (seulement pour 1/3 des quadrettes)
QUADRETTES QUALIFIEES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

Le championnat de France se déroulera du 15 au 17 février 2019 à VICHY



CHAPITRE 3 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE

2^{ème} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 2^{ème} division (D2) il faut avoir un indice de valeur collectif ***inférieur à 73***

Remarques :

- Les joueurs classés Nationale, 1^{ère} série P, C, ne peuvent participer ni à la D2 ni à la D3.
- Un joueur classé **première série cœur** (au mieux) peut disputer le championnat D2 et D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Si la somme des indices est supérieure au seuil, ce joueur devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.
- Les joueurs qui sont qualifiés pour la finale nationale en D1 peuvent jouer mais ils perdent leur qualification. (Voir chapitre 1 - article 1)

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 24 novembre 2018 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La finale se déroulera en 2 séances de 20 minutes minimum chacune

- La 1^{ère} séance réunira toutes les quadrettes.
 - participation de 5 quadrettes minimum
- La 2^{ème} séance réunira les équipes les mieux classées à l'issue de la 1^{ère} séance suivant le cas :
 - 5 équipes si le nombre d'équipes est de 5 ou 6 à la 1^{ère} séance
 - 7 équipes si le nombre d'équipes est de 7 ou 8 à la 1^{ère} séance
 - 9 équipes si le nombre d'équipes est de 9, 10 ou 11 à la 1^{ère} séance
 - 11 équipes si le nombre d'équipes est de 12 à la 1^{ère} séance
 - 13 équipes si le nombre d'équipes est de 13 ou 14 à la 1^{ère} séance
 - 15 équipes si le nombre d'équipes est de 15 ou 16 à la 1^{ère} séance
 - 17 équipes si le nombre d'équipes est de 17 ou plus à la 1^{ère} séance

Le classement final se fera par addition des points match obtenus à chacune des 2 séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	SALIES DU SALAT
DATE	1 ^{er} décembre 2018
ARBITRE	Jérôme LABARBE
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	13-11-9-7-6-5-4-3-3-2-2-2 (seulement pour 1/3 des quadrettes)
QUADRETTES QUALIFIÉES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

Le championnat de France se déroulera du 15 au 17 février 2019 à VICHY



CHAPITRE 4 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE

3^{ème} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 3^{ème} division (D3) il faut avoir un indice de valeur collectif ***inférieur à 26***

Remarques :

- Les joueurs classés Nationale, 1^{ère} série P, C, ne peuvent participer ni à la D2 ni à la D3.
- Un joueur classé **première série cœur** (au mieux) peut disputer le championnat D2 et D3 s'il est accompagné de 3 joueurs classés promotion (3^{ème} série, 4^{ème} série ou NC) ayant au plus 15 ans dans l'année marquant la fin de la saison. Si la somme des indices est supérieure au seuil, ce joueur devra jouer impérativement en défense et laisser la place d'attaquant à l'un de ces jeunes.

Les joueurs qui sont qualifiés pour la finale nationale en D1 ou D2 peuvent jouer mais ils perdent leur qualification. (Voir article 1 chapitre 1).

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 15 décembre 2018 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La finale se déroulera en 2 séances de 20 donnes minimum chacune

- La 1^{ère} séance réunira toutes les quadrettes (participation de 5 quadrettes minimum).
- La 2^{ème} séance réunira, si possible, toutes les quadrettes et si plus de 13 quadrettes le nombre de donnes sera limité à 24 donnes

Le classement final se fera par addition des points match obtenus à chacune des 2 séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	RAMONVILLE (Château de Soule)
DATE	22 décembre 2018
ARBITRE	Gilles MADON & Sylvie DEHON
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	5-4-4-3-3-2-2-2-1-1-1-1 (seulement pour 1/3 des quadrettes)
QUADRETTES QUALIFIEES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

Le championnat de France se déroulera du 15 au 17 février 2019 à VICHY



CHAPITRE 5 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

JOUEURS ADMIS

Les joueurs classés en 3^{ème} série 4^{ème} série et non classés ; toutefois ne sont pas admis les joueurs :

- Ayant été classés en 1^{ère} série Nationale (limité à 10 ans après le dernier classement en 1^{ère} Série Nationale)
- Ayant obtenu un titre de Champion de France Open ou 1^{ère} Série ou Triplettes D1 ou Quadrettes D1 ou vainqueur de la Coupe de France par Equipes (limité à 10 ans après le dernier titre obtenu). **Ils doivent participer à l'Individuel 1^{ère} Série**

Clôture des inscriptions le mercredi 13 mars 2019 avant minuit et présence avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Si le nombre de participants l'exige, le club où se déroule la compétition s'engage à tenir en réserve 1 ou 2 joueurs susceptibles de prendre part à cette finale afin d'éviter une ½ finale.

La participation est au minimum de 16 joueurs.

Si obligation d'une ½ finale, la 1^{ère} séance de la finale se jouera le soir même la 2^{ème} séance le vendredi soir suivant, soit le 22 mars, le lieu sera communiqué à l'issue de la ½ finale.

FINALE

L'épreuve se déroulera en 2 séances, **et si possible** sans éliminé(s) entre les 2 séances.

La mise en place de la 1^{ère} séance est réalisée par un tirage au sort intégral.

Pour la mise en place de la 2^{ème} séance, la méthode dite du « serpent » sera utilisée.

Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus sur les 2 séances.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	MEAUZAC
DATE	16 mars 2019
ARBITRE	Franck LENOIR
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5€
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	En fonction du nombre de participants
QUALIFIES	7

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

**Le championnat de France se déroulera du 29 mai au 2 juin 2019 à
ARGELES SUR MER**



CHAPITRE 6 – RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

2^{ème} SÉRIE

JOUEURS ADMIS

Les joueurs classés en 2^{ème} Série.

Toutefois ne sont pas admis les joueurs :

- Ayant été classés en 1^{ère} série Nationale (limité à 10 ans après le dernier classement en 1^{ère} Série Nationale)
- Ayant obtenu un titre de Champion de France Open ou 1^{ère} Série ou Triplettes D1 ou Quadrettes D1 ou vainqueur de la Coupe de France par Equipes (limité à 10 ans après le dernier titre obtenu). **Ils doivent participer à l'Individuel 1^{ère} Série**

Clôture des inscriptions le mercredi 13 mars 2019 avant minuit et présence avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

La participation est au minimum de 16 joueurs

L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 séances, selon le nombre de participants

1^{ère} séance mise en place par tirage au sort. Pour la mise en place des 2^{ème} et 3^{ème} séances la méthode dite du « serpent » sera utilisée.

Si le nombre de participants est un multiple de 4 ou un multiple de 4 moins 1 joueur : La compétition se déroulera en 2 séances.

Le club où se déroule la compétition s'engage à tenir en réserve 1 ou 2 joueurs susceptibles de prendre part à cette finale afin d'éviter une 1/2 finale

DEMI-FINALE

Si le nombre de participants n'est pas multiple de 4 ou de (4 moins 1) le champion sortant et les meilleurs joueurs par rapport au classement national sont exemptés.

Elle se déroulera en une séance. Les éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement par ligne, le départage entre 2 lignes ayant lieu au pourcentage (puis au nombre de tops, puis de sous-tops puis du classement national).

Le Nombre de qualifiés pour la finale sera défini en fonction des participants et sera diminué du nombre d'exemptés.

La 1/2 finale ne sera pas prise en compte pour le classement final et elle donnera ses propres PCN.

Si obligation d'une 1/2 finale, la 1^{ère} séance de la finale se jouera le soir même la 2^{ème} séance le vendredi soir suivant, soit le 22 mars, le lieu sera communiqué à l'issue de la 1/2 finale.

FINALE

NB TABLES	1 ^{ère} SEANCE	2 ^{ème} SEANCE
15	3 TOURNOIS DE 5 TABLES – 20 donnes	2 TOURNOIS DE 7 TABLES - 28 donnes
14	2 TOURNOIS DE 7 TABLES – 28 donnes	2 TOURNOIS DE 7 TABLES – 28 donnes
13	1 TOURNOI DE 13 TABLES - 26 donnes	1 TOURNOI DE 13 TABLES - 26 donnes
12	2 TOURNOI DE 6 TABLES - 20 donnes	1 TOURNOI DE 11 TABLES - 22 donnes
11	1 TOURNOI DE 11 TABLES - 22 donnes	1 TOURNOI DE 11 TABLES - 22 donnes
10	2 TOURNOI DE 5 TABLES - 20 donnes	1 TOURNOI DE 9 TABLES - 28 donnes (7 rotations)
9	1 TOURNOI DE 9 TABLES - 28 donnes (7 rotations)	1 TOURNOI DE 9 TABLES - 28 donnes
8	1 TOURNOI DE 8 TABLES – 24 donnes	1 TOURNOI DE 7 TABLES - 28 donnes
7	1 TOURNOI DE 7 TABLES – 28 donnes	1 TOURNOI DE 7 TABLES – 28 donnes
6	1 TOURNOI DE 6 TABLES – 20 donnes	1 TOURNOI DE 5 TABLES - 20 donnes
5	1 TOURNOI DE 5 TABLES – 20 donnes	1 TOURNOI DE 5 TABLES - 20 donnes

Les éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement par ligne, le départage entre 2 lignes ayant lieu au pourcentage (puis au nombre de tops puis de sous-tops, enfin sur le classement national).



Le classement final se fera par addition des pourcentages des 2 séances affectés, le cas échéant, du coefficient correspondant s'il y a des éliminés

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	MEAUZAC
DATE	16 mars 2019
ARBITRE	Pascal CLAVEL
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5€
INDICE PCN	Finale 1,8 (demi-finale 1,5)
POINTS DE PERFORMANCE	En fonction du nombre de participants
QUALIFIES	6

Au terme de la séance de l'après-midi l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la séance du soir.

**Le championnat de France se déroulera du 29 mai au 2 juin 2019 à
ARGELES SUR MER**



CHAPITRE 7 – RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

1^{ère} SÉRIE

JOUEURS ADMIS

Les joueurs classés en 1^{ère} série et les joueurs :

- Ayant été classés en 1^{ère} série Nationale (limité à 10 ans après le dernier classement en 1^{ère} Série Nationale)
- Ayant obtenu un titre de Champion de France Open ou 1^{ère} Série ou Triplettes D1 ou Quadrettes D1 ou vainqueur de la Coupe de France par Equipes (limité à 10 ans après le dernier titre obtenu)

Clôture des inscriptions le mercredi 13 mars 2019 avant minuit et présence avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

-La participation est au minimum de 16 joueurs sinon un regroupement de comités sera nécessaire (à voir avec le président de zone).

-L'épreuve se déroulera en 2 ou 3 séances, selon le nombre de participants.

-Si le nombre de participants est un multiple de 4 moins 2 ou 4 moins 3 joueurs **La compétition comportera une 1/2 finale et une finale**, la 1^{ère} séance tiendra lieu de 1/2 finale, mise en place par tirage au sort intégral.

DEMI- FINALE

Le champion sortant et les meilleurs joueurs par rapport au classement national sont exempts.

- Elle se déroulera en une séance suivant le nombre d'inscrits. Les éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement par ligne, en cas d'ex-aequo le départage entre 2 lignes ayant lieu au pourcentage (puis au nombre de tops, puis de sous-tops puis du classement national)
- Le nombre de qualifiés pour la finale sera défini en fonction de participants et sera diminué du nombre de joueurs exemptés
- La séance ne sera pas prise en compte pour le classement final et elle donnera ses propres PCN.

FINALE

NB Tables	1 ^{ère} SEANCE ou 1/2 FINALE	2 ^{ème} SEANCE ou 1 ^{ère} séance si 1/2 finale	2 ^{ème} séance si 1/2 finale
10	2 x 5 TAB - 20 donnes	7 tables - 28 donnes	4 tables - 20 donnes
9	1 x 9 TAB - 28 donnes	7 tables - 28 donnes	4 tables - 20 donnes
8	1 x 8 TAB - 24 donnes	7 tables - 28 donnes	4 tables - 20 donnes
7	1 x 7 TAB - 28 donnes	7 tables - 28 donnes	4 tables - 20 donnes
6	1 x 6 TAB - 20 donnes	5 tables - 20 donnes	4 tables - 20 donnes
5	1 x 5 TAB - 20 donnes	4 tables - 20 donnes	4 tables - 20 donnes
4	1 x 4 TAB - 20 donnes	4 tables - 20 donnes	4 tables - 20 donnes

Les éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement par ligne, le départage entre 2 lignes ayant lieu au pourcentage (puis au nombre de tops puis de sous-tops, enfin sur le classement national).

Le classement final se fera par addition des pourcentages des 2 séances affectés, le cas échéant, du coefficient correspondant s'il y a des éliminés.

LIEU	MEAUZAC
DATE	16 ET 17 MARS 2019
ARBITRE	Jérôme LABARBE
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5€
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	En fonction du nombre de participants
QUALIFIES	6

Au terme de la séance de l'après-midi l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la séance du soir.

**Le championnat de France se déroulera du 29 mai au 2 juin 2019 à ARGELES
SUR MER**



CHAPITRE 8 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat individuel open.

Clôture des inscriptions le mercredi 9 janvier 2019 avant minuit et présence avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Une ½ Finale en 2 séances et une Finale en 2 séances.

LIEU	MONTAUBAN ET LAVELANET
DATE	12 JANVIER 2019
ARBITRE	Franck LENOIR & Raymond TANAS
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5€
INDICE PCN	1,5
POINTS DE PERFORMANCE	En fonction du nombre de participants
QUALIFIES	En fonction du nombre de joueurs de chaque ½ finale

Les ½ finales se font en 2 lieux différents : (nombre d'affiliés de l'année n-1)

MONTAUBAN		LAVELANET	
Clubs	Affiliés	Clubs	Affiliés
Cahors	24	Salies du Salat	86
Albi	21	Ramonville	64
Montauban	38	Mazères	21
Prayssac	13	Lavelanet	29
Montech	5	Villesèquelande	22
Meauzac	83	Saint Afrique les Montagnes	6
Lectoure	50	Lézat sur Lèze	26
Rieupeyroux	34	Lavalette	7
Balma	11	Castres	10
L'Union	23		
Graulhet	8		
TOTAL	310	TOTAL	271

Les joueurs indépendants seront répartis en fonction du lieu d'habitation (26)

La répartition est susceptible d'être modifiée en fonction des affiliations de la nouvelle saison et des joueurs de chaque club qui ont au moins joué un championnat la saison dernière

½ finale : Elle se fera par tirage au sort intégral.



Nbr de Tables	1ère séance de la ½ finale	2ème séance de la ½ finale
22	2 X 11 tables 22 donnes	2 X 11 tables 22 donnes
21	3 X 7 tables - 28 donnes	3 X 7 tables - 28 donnes
20	4 X 5 tables - 20 donnes	4 X 5 tables - 20 donnes
19	2 X 7 et 1 X 5 tables	2 X 7 et 1 X 5 tables
18	3 X 6 tables - 20 donnes	3 X 6 tables - 20 donnes
17	2 X 6 et 1 X 5 tables - 20 donnes	2 X 6 et 1 X 5 tables - 20 donnes
16	2 X 5 et 1 X 6 tables - 20 donnes	2 X 5 et 1 X 6 tables - 20 donnes
15	3 X 5 tables - 20 donnes	3 X 5 tables - 20 donnes
14	2 X 7 tables - 28 donnes	2 X 7 tables - 28 donnes
13	13 tables (2X 13 : 26 donnes)	13 tables (2X 13 : 26 donnes)
12	2 X 6 tables - 20 donnes	2 X 6 tables - 20 donnes
11	1 X 11 tables – 22 donnes	1 X 11 tables – 22 donnes

La Finale réunira 13 tables (52 joueurs) qui joueront les 2 séances sans éliminés.

DATES ET LIEUX DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

	FINALE
LIEU	RAMONVILLE
DATE	6 AVRIL 2019
ARBITRAGE	A définir
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	25-20-16-12-8-6-4-3-2-2-1-1
QUALIFIES	13

Au terme de chaque séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la séance suivante.

**Le championnat de France se déroulera du 29 mai au 2 juin 2019 à
ARGELES SUR MER**



CHAPITRE 9 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE INDIVIDUEL

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat donne libre. La licence pourra être délivrée le jour même par le Comité.

DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT :

Clôture des inscriptions à 13h30

Le Championnat se déroule en 2 séances de 25 donnes (après-midi et soir). Pas d'éliminés après la 1ère séance. Le classement général final sera établi par addition des points des 2 séances. Sera déclaré Champion de Midi Pyrénées le vainqueur à l'issue de la dernière position.

ARBITRAGE

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	RAMONVILLE
DATE	5 JANVIER 2019
ARBITRE	Gilles MADON & René IZANS
MISE EN PLACE	13H30
ENGAGEMENT	15€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIES	20

Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

**Le championnat de France se déroulera du 20 au 22 avril 2019 à
PONTARLIER**



CHAPITRE 10 - RÈGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer à la Coupe de France par équipe de 4 à 6 joueurs. Les équipes devront s'inscrire au préalable auprès du Président de C.C.R., avant le 1^{er} février 2019.

Montant de l'inscription : 50 € par équipe pour toute la durée de la compétition **en comité**.

Le règlement définitif et l'organisation seront établis en fonction du nombre d'équipes engagées.

Qualifiés pour la finale Nationale :

- Directement du comité - **2 équipes**
- **8 équipes** seront qualifiées pour la finale de Zone (3 Val d'Adour – 5 Aquitaine)
- La phase Zone qualifiera **4 équipes** pour la finale nationale

Cette compétition se dispute avec handicap (points bonus suivant le classement des joueurs, voir tableau page suivante).

ORGANISATION : sera définie ultérieurement en fonction du nombre d'équipes

Un match gagné au stade régional de la Coupe de France attribue 500 PCN aux joueurs qui auront participé à un ¼ temps minimum. Au niveau du comité, l'équipe championne, directement qualifiée pour le championnat de France aura 7 PP, la seconde équipe aura 6 PP.

Au niveau de la zone, Le vainqueur du 1er match par KO gagne 2 PP et en cas de victoire lors du second match il gagne 3 PP supplémentaires. Il y a aussi 500 PCN à chaque victoire.

Point important en Coupe de France

Pour participer à la Finale Nationale un joueur doit avoir participé au moins un match au stade « Comité » ou « Zone ».

Article 73 : COMPOSITION DES ÉQUIPES.

1) Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs, avec un maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant **le stade des épreuves de comité ou de zone** à condition :

- De n'avoir participé à aucun match la même saison,
- De ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6,
- D'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4e joueur de l'équipe.

NB : Une équipe inscrite à 6 ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances, une fois la compétition commencée. L'indice équipe ne bouge plus si on est inscrit à 6 mais la composition de l'équipe peut bouger tant que l'on n'a pas joué un match.

Aucun joueur ne peut participer aux Finales Nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe au stade comité ou Zone même en cas de force majeure. On ne peut faire entrer de nouveaux joueurs en cours de quart- temps sauf dans le cas prévu à l'article 17 du Fascicule 6.

2) Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait (dans le cas d'un KO direct) :

- Choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait.
- Si cette équipe refuse sa qualification, alors prendre l'équipe qui a perdu avec la meilleure différence de points.
- Si égalité alors l'équipe ayant le plus grand bonus. Voir détail article 73 du règlement National.

POINTS BONUS Coupe de France

	1ère Série	2ème Série	3ème Série	4ème Série
Nationale	0			
Pique	0,5	3,5	5,5	7,5
Cœur	1	4	6	8
Carreau	2	4,5	6,5	8,5
Trèfle	3	5	7	9
Non classé				9



PRÉCISION SUR LES POINTS BONUS

Un bonus (en points match) est attribué à chaque équipe en début de saison lors de son inscription en tenant compte du dernier classement National. (Voir l'article 74 du règlement des compétitions)

L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème en vigueur.

Choix de l'équipe remplaçante suite à un forfait :

- Choisir l'équipe qui a perdu contre l'équipe qui fait forfait. Voir détail article 73 du règlement fédéral.

**Le championnat de France se déroulera du 31 octobre au 3 novembre 2019 à
VIERZON**



CHAPITRE 11 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE

1^{ère} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 1^{ère} division D1 il faut avoir un indice de valeur collectif supérieur à 19.

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 19 janvier 2019 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant à 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA FINALE

Nbr d'équipes	1 ^{ère} séance	2 ^{ème} séance
22	11 tables - 22 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
21	11 tables - 20 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
20	10 tables - 27 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
19	10 tables - 24 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
18	9 tables - 27 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
17	9 tables - 24 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
16	Emmanuel 16 - 30 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
15	Emmanuel 16 - 28 donnes	Emmanuel 16 - 28 donnes
14	Howell 14 - 26 donnes	Howell 14 - 26 donnes
13	Howell 14 - 24 donnes	Howell 12 - 22 donnes
12	Howell 12 - 22 donnes	Howell 12 - 22 donnes
11	Howell 12 - 20 donnes	Howell 10 - 27 donnes
10	Howell 10 - 27 donnes	Howell 10 - 27 donnes

Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus à chacune des 2 séances (affectés des coefficients sur résultat). Les éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement, le départage entre équipes à égalité au pourcentage se fera au nombre de tops des 2 séances (puis de sous-tops, puis dans l'ordre du classement national du mieux classé de chaque triplette).

DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	ALBI
DATE	26 JANVIER 2019
ARBITRTE	Yves CHEKLI
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	25-20-16-12-8-6-4-3-2-2-1-1 (Seulement pour 1/3 des triplettes)
QUALIFIES	4

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

Le championnat de France se déroulera du 7 au 10 juin 2019 à VICHY



CHAPITRE 12 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE

2^{ème} DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 2^{ème} division D2 il faut avoir un indice de valeur collectif inférieur à 67.

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le samedi 2 février 2019 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances, selon le tableau suivant (participation minimum de 7 triplettes)

Nbr d'équipes	1 ^{ère} séance	2 ^{ème} séance
+ de 22	12 tables ou plus – 22 donnes ou plus	11 tables - 22 donnes
22	11 tables - 22 donnes	11 tables - 22 donnes
21	11 tables - 20 donnes	9 tables – 27 donnes
20	10 tables - 27 donnes	9 tables – 27 donnes
19	10 tables - 24 donnes	Emmanuel 16 - 30 donnes
18	9 tables - 27 donnes	Emmanuel 16 - 30 donnes
17	9 tables - 24 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
16	Emmanuel 16 - 30 donnes	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
15	Emmanuel 16 - 28 donnes	Emmanuel 16 - 28 donnes
14	Howell 14 - 26 donnes	Howell 14 - 26 donnes
13	Howell 14 - 24 donnes	Howell 14 - 24 donnes
12	Howell 12- 22 donnes	Howell 12- 22 donnes
11	Howell 12- 20 donnes	Howell 10- 27 donnes
10	Howell 10 - 27 donnes	Howell 10 - 27 donnes
9	Howell 10 - 24 donnes	Howell 10 - 24 donnes
8	Howell 8 - 21 donnes	Howell 8 - 21 donnes
7	Howell 8 - 24 donnes	Howell 8 - 24 donnes

Les éventuelles éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement par ligne, le départage entre 2 lignes ayant lieu au pourcentage (puis au nombre de tops, puis de sous-tops, puis dans l'ordre du classement national du mieux classé de chaque triplette).

Le classement final se fera par addition des pourcentages (affectés des coefficients sur résultat) obtenus à chacune des 2 séances.

L'arbitre est autorisé à dupliquer les donnes (non jouées à la 1^{ère} position) jusqu'à la 5^{ème} position

DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	PAMIERS
DATE	9 FEVRIER 2019
ARBITRE	Geneviève BAUMGARTEN
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	13-11-9-7-6-5-4-3-2-2-2 (Seulement pour 1/3 des triplettes)
QUALIFIEES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

Le championnat de France se déroulera du 7 au 10 juin 2019 à VICHY



CHAPITRE 13 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE

3ème DIVISION

JOUEURS ADMIS

Pour jouer en 3^{ème} division D3 il faut avoir un indice de valeur collectif inférieur à 20

L'épreuve comportera une finale en 2 séances.

Clôture des inscriptions le mercredi 1er mars 2017 avant minuit et présence de l'équipe au complet avant 13h le jour de la compétition.

DÉROULEMENT DE LA FINALE

La finale se déroulera en 2 séances, selon le tableau suivant (participation minimum de 7 triplettes)

Nbr d'équipes	1ère séance	Éliminés	2ème séance
22	11 tables - 22 donnes		11 tables - 22 donnes
21	11 tables - 20 donnes		11 tables - 20 donnes
20	10 tables - 27 donnes		10 tables - 18 donnes
19	10 tables - 24 donnes	1	9 tables - 18 donnes
18	9 tables - 27 donnes		9 tables - 18 donnes
17	9 tables - 24 donnes	1	Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
16	Emmanuel 16 - 30 donnes		Emmanuel 16 équipes - 30 donnes
15	Emmanuel 16 - 28 donnes		Emmanuel 16 - 28 donnes
14	Howell 14 - 26 donnes		Howell 14 - 26 donnes
13	Howell 14 - 24 donnes		Howell 14 - 24 donnes
12	Howell 12- 22 donnes		Howell 12- 22 donnes
11	Howell 12- 20 donnes		Howell 12- 20 donnes
10	Howell 10 - 27 donnes		Howell 10 - 18 donnes
9	Howell 10 - 24 donnes		Howell 10 - 24 donnes
8	Howell 8 - 21 donnes		Howell 8 - 21 donnes
7	Howell 8 - 24 donnes		Howell 8 - 24 donnes

Les éventuelles éliminations se feront dans l'ordre inverse du classement par ligne, le départage entre 2 lignes ayant lieu au pourcentage (puis au nombre de tops, puis de sous-tops, puis dans l'ordre du classement national du mieux classé de chaque triplette).

Le classement final se fera par addition des pourcentages (affectés des coefficients sur résultat) obtenus à chacune des 2 séances.

L'arbitre est autorisé à dupliquer les donnes (non jouées à la 1^{ère} position) jusqu'à la 5^{ème} position

DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	LEZAT
DATE	2 MARS 2019
ARBITRE	A définir
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5€
INDICE PCN	1,8
POINTS DE PERFORMANCE	5-4-4-3-3-2-2-2-1-1-1-1 (Seulement pour 1/3 des triplettes)
QUALIFIÉES	3

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

**Le championnat de France se déroulera du 7 au 10 juin 2019 à
VICHY**



CHAPITRE 14 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INTERCLUBS LIBRE PAR EQUIPES DE 4 JOUEURS

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat interclubs libre par équipes de 4.
Conditions particulières :

-Les équipes sont constituées de 4 joueurs licenciés dans le même club.

L'équipe est éligible si les séries des 4 joueurs multipliés entre elles donnent un résultat supérieur à 17
dérogent à cette règle les équipes composées de deux 1^{ère} séries avec deux 4^{ème} séries ou un 3^{ème} série et un 4^{ème} série.

Exemple : $1 \times 2 \times 2 \times 4 = 16$: équipe refusée

$2 \times 2 \times 2 \times 2 = 16$: équipe refusée

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Clôture des inscriptions 15 JUIN 2019 avant 14h.

A l'heure prévue pour la mise en place tous les joueurs d'une même équipe doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer des remplaçants. Si l'équipe ne possède pas de remplaçant elle peut être scratchée.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances : l'arbitre décidera en fonction de l'heure le nombre de rotation et le nombre de donnes (20 minimum par séance) Les 2 séances auront le même coefficient.

Le classement final se fera par addition des points obtenus par les 4 joueurs à chacune des 2 séances.
(Souhaitable : après midi 4 X 6 donnes – soir 5 X 5 donnes)

ARBITRAGE

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	VILLESEQUELANDE
DATE	15 JUIN 2019
ARBITRE	A définir
ENGAGEMENT (par équipe)	60€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIEES	5

Au terme de la 1^{ère} séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

**Le championnat de France se déroulera du 22 au 24 NOVEMBRE 2019 à AIX
LES BAINS**



CHAPITRE 15 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE DUO

JOUEURS ADMIS

Tous les joueurs licenciés, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Les paires sont constituées de 2 joueurs licenciés dans le même Comité sans contrainte d'appartenance à un club et sans restriction de classement.

DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Clôture des inscriptions avant 13H45 le jour de la compétition.

A l'heure prévue pour la mise en place tous les joueurs d'une même équipe doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer des remplaçants. Si l'équipe ne possède pas de remplaçant elle peut être scratchée.

L'épreuve comportera uniquement une finale en deux séances : l'arbitre décidera en fonction de l'heure le nombre de rotation et le nombre de donnes (20 minimum par séance) Les 2 séances auront le même coefficient.

Le classement final se fera par addition des points obtenus par les 2 joueurs à chacune des 2 séances.

ARBITRAGE

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

DATE ET LIEU DES DIFFÉRENTS STADES DE L'ÉPREUVE

LIEU	MONTECH
DATE	13 OCTOBRE 2018
ARBITRE	Alain MILLET
ENGAGEMENT (par équipe)	30€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIEES	9

Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

**Le championnat de France se déroulera du 18 au 20 JANVIER 2019 à AIX
LES BAINS**



CHAPITRE 16 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE SENIORS

JOUEURS ADMIS :

Tous les joueurs licenciés, ayant 60 ans et plus au 31/12/2018 sont admis à participer au championnat senior. Les inscriptions ne se prendront sur place que pour compléter des tables.

Le club accueillant le championnat devra prévoir 2 joueurs susceptibles de jouer le championnat afin d'éviter une table relais.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Présence des joueurs avant 9h55 le jour de la compétition.

Le Championnat se déroule en 2 séances de 20 donnes minimum sans éliminés entre les 2 séances. Le classement général final sera établi par addition des points des 2 séances.

Sera déclaré Champion de Midi Pyrénées le vainqueur à l'issue de la dernière position.

ARBITRAGE :

Stricte application du règlement F.F.T.

Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

LIEU	RAMONVILLE
DATE	MARDI 29 JANVIER 2019
ARBITRE	Gilles MADON & René IZANS
ENGAGEMENT PAR JOUEUR	15€
INDICE PCN	1,8
QUALIFIES	14

Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

Le championnat de France se déroulera du 25 au 28 MARS 2019 à ALES



CHAPITRE 17 - RÈGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL SENIORS

JOUEURS ADMIS :

Tous les joueurs licenciés, ayant 60 ans et plus au 31/12/2018 sont admis à participer au championnat duplicate individuel Séniors.

Clôture des inscriptions le samedi 27 AVRIL 2019 avant minuit et présence avant 13h le jour de la compétition, début du tournoi à 13h15.

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

Pour avoir lieu la compétition doit comporter 16 joueurs minimum.

Si le nombre de participants l'exige, le club où se déroule la compétition s'engage à tenir en réserve 1 ou 2 joueurs admissibles, susceptibles de prendre part à ce championnat afin d'éviter une ½ finale.

Si une ½ finale s'impose, la 1^{ère} séance de la finale se jouera le soir même, la 2^{ème} séance se jouera le jeudi suivant, le lieu sera communiqué à l'issue de la ½ finale. Le nombre d'éliminés sera communiqué avant la ½ finale.

1/ Demi-finale

Si le nombre de participants n'est pas un multiple de 4, le champion sortant et un, ou deux joueurs les mieux classés au classement national seront qualifiés directement pour la finale.

Elle se déroulera en 2 séances de 20 donnes minimum pour qualifier 20, 24 ou 28 joueurs selon le cas pour la finale.

Finale directe si le nombre de participants est un multiple de 4.

2/ Finale

Elle se déroule en 2 séances sans éliminés (sauf si table relais) de 20, 24 ou 28 joueurs suivant le nombre de participants à la demi-finale.

POSITION DES JOUEURS (FINALE REGIONALE)

Séance 1 : Elle se fera par tirage au sort intégral.

Séance 2 : Serpentin (les 4 joueurs les mieux classés à l'issue de la première séance se rencontrent à la dernière position) suite à la première séance.

DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE

	DEMI-FINALE et/ou FINALE
LIEU	L'UNION
DATE	JEUDI 2 MAI 2019
ARBITRE	Gilles MADON & Sylvie DEHON
MISE EN PLACE	13H15
ENGAGEMENT (par joueur et par séance)	5 €
INDICE PCN	1,5 et 1,8
POINTS DE PERFORMANCE	Suivant le nombre de joueurs
QUALIFIES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	8

Au terme de la 1ère séance l'arbitre indiquera l'heure de mise en place de la 2^{ème} séance.

**Le championnat de France se déroulera du 16 au 19 SEPTEMBRE 2019 à
SOULAC/MER**